

# MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : [mairie@fislis.fr](mailto:mairie@fislis.fr) Site internet : <http://www.fislis.fr>

## Séance du Conseil Municipal du vendredi 10 septembre 2021 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Étaient présents : M. RENGGLI Gérard, M. SIMON Jean-Paul, Mme IFFENECKER Caroline, M. RICHARD Olivier, M. BRASQUER Pierrick, Mme LINDER Christine, Mme MONA Régine, Mme KUNTZ Armelle, Mme DURAND Marie-Michelle

Excusée : Mme STAEHELIN Nathalie qui donne procuration à M. LIBIS Clément ----- Absent : -----

### Ordre du jour :

1. Antenne téléphone : déclaration de travaux accordée
2. Urbanisme : compte rendu de la commission et autorisations en cours – projets de PLUi
3. Traitement des déchets ménagers : compte rendu de commission intercommunale
4. Mise à disposition des biens affectés à la compétence EAU de la Comcom  
Point sur l'avancement maillage eau potable entre Linsdorf / Fislis et Oltingue
5. Contrat SPA fourrière 2022-2024
6. Démission de l'adjointe, Mme Armelle Kuntz
7. Divers : 2<sup>ème</sup> fleur - horaires mairie – rapport activité 2020 du syndicat électricité - Convention de participation à la protection sociale complémentaire prévoyance des agents – rentrée scolaire – périscolaire Sortie forêt

### 1. **Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :**

Le compte rendu de la séance du 16 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 2. **Antenne téléphone : déclaration de travaux accordée**

M. le maire présente la déclaration de travaux instruite par le service instructeur de l'urbanisme du PETR pour accorder les travaux projetés par Orange pour la mise en place d'une antenne de téléphonie sur les hauteurs du Lehliweg dans la forêt de Fislis.

Le dossier de travaux de l'antenne a été transmis à chaque conseiller municipal et reste consultable par le public en mairie.

Après délibération le conseil à l'unanimité autorise le maire à signer cette autorisation de travaux avec Orange pour l'implantation d'une antenne téléphonique parcelle 12 section A2 cadastrée 710 sur le ban communal de Fislis (en bordure du chemin Lehliweg).

Une autorisation de défrichement du site est désormais nécessaire et M. le maire contacte l'ONF et les services préfectoraux pour suivre ce dossier.

### **3. Urbanisme : compte rendu de la commission et autorisations en cours :**

Suite à la réunion de la commission urbanisme, la conseillère Caroline Iffenecker rend compte des 2 devis pour l'étude de sols à prévoir sur le projet de lotissement Hienarweit. Sur proposition de la commission, le CM retient l'offre de la compétence Géotechnique pour 3 000 € HT qui se déroulera durant la première quinzaine de novembre.

EDF demande une avance de 1 400 € pour le devis de renforcement électrique pour raccorder l'ensemble des lots constructibles. Cette étude ne sera lancée que si l'étude de sol est concluante.

**projets de PLUi :** La Comcom Sundgau propose plusieurs scénarios de projets de PLUi de secteur. Dans tous les cas, le secteur du Jura Alsacien formera une entité. Le débat porte surtout sur la zone centrale du Sundgau. L'élaboration durera probablement 3 à 4 ans.

Le maire énumère les déclarations de travaux et le nouveau permis de construire M. Marinho au 10 rue des Seigneurs.

### **4. Traitement des déchets ménagers : compte rendu de commission intercommunale**

La conseillère Régine Mona informe le CM des propositions de la Comcom Sundgau concernant les déchets : facturation des auto-entrepreneurs – solutions pour les déchets sauvages – incivilité au bord des routes – devenir des bacs de tri de la CCJA – stockage des sacs de tri – budget des encombrants.

Par ailleurs le maire propose de refuser le dépôt des matériaux dans la carrière communale en cas de démolition de maison. Le brûlage des bois de démolition ne sera plus autorisé sauf déchets inertes.

### **5. Mise à disposition des biens affectés à la compétence EAU de la Comcom**

Considérant que l'exercice de la compétence de l'eau potable par la communauté des communes Sundgau nécessite le transfert des biens meubles et immeubles affectés à cette compétence, il convient de constater contradictoirement la mise à disposition de ces biens, propriété de la commune de FISLIS, affectés à cette compétence, en précisant leur consistance, leur situation juridique et leur état général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre à disposition à la communauté des communes Sundgau les biens et ouvrages techniques relevant de la compétence de l'eau potable, précédemment exercée par la commune à savoir :

- 1 captage 1 situé section A, parcelle 1
- 1 captage 2 situé section A, parcelle 1
- 1 station de pompage située section A parcelle 710
- 2 réservoirs situés section 5, parcelle 41
- Réseaux et équipements présents sur ces derniers

Les parcelles cadastrales précitées demeurent propriété de la Commune

Le CM autorise le maire à signer le procès-verbal ci-joint constatant la mise à disposition de ces biens et à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le passage de cette compétence eau était difficile mais l'harmonisation s'améliore. Par exemple, le nettoyage des canalisations a apporté une constance aux fontaines.

### **6. Contrat SPA fourrière 2022-2024**

Le CM donne un avis favorable à la signature du contrat de mise en fourrière pour les années 2021/2023 à raison de 0,70 €/hab/an soit environ 300 €/an pour Fislis.

### **7. Démission de l'adjointe, Mme Armelle Kuntz**

Après mures réflexions, l'adjointe Armelle Kuntz décide d'arrêter sa fonction d'adjointe pour des raisons personnelles de fonctionnement de l'équipe maire/adjoints. Le maire et tous les conseillers regrettent cette décision. Sa présence a beaucoup apporté en communication. Des mises au point manquaient d'après Mme Armelle Kuntz. L'équipe se repositionnera lors du prochain conseil.

## 8. Divers :

### Fleurissement : 2<sup>ème</sup> fleur

La commission du jury des villages fleuris a attribué une 2<sup>ème</sup> fleur au village de Fislis lors de son passage le 20 juillet 2021. Elle a particulièrement apprécié le mélange des fleurs vivaces et naturelles, la mise en valeur du patrimoine, le dynamisme des bénévoles pour l'arrosage et la réalisation de nouveaux espaces fleuris, ...

Un pot de remerciement est organisé le vendredi 17 septembre sur la place du village dès 18h30 pour tous les habitants.

**Horaires de mairie :** les horaires habituels d'ouverture au public sont modifiés ainsi : le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 17h à 19h

**Rapport d'activité 2020 du syndicat d'électricité :** Le maire présente les grandes lignes du rapport d'activité 2020 du syndicat d'électricité et de gaz.

### Nouveaux taux de cotisations de la protection sociale complémentaire prévoyance des agents :

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil municipal de Fislis décide à l'unanimité :

Article 1 : prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

<i>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</i>		
<i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i>		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

Article 2 : autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

**Sortie en forêt** L'adjoint Gérard Renggli pointe les participants de la sortie en forêt avec le forestier et pique-nique éventuel dans la grange communale en cas de pluie, le dimanche 26 septembre 2021.

**Rentrée scolaire 2021 :** Le RPI de Fislis/Linsdorf/Bettlach ne compte plus que 3 classes (1 classe maternelle à Linsdorf et 2 classes élémentaires à Fislis) Les déménagements se sont réalisés sans encombre. Par contre, le périscolaire géré par la Comcom Sundgau lance un appel pour remplacer la directrice démissionnaire.

## **Délibération contre le projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 proposé par l'Etat :**

Considérant

- les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**Rivières de Haute Alsace :** Les travaux d'arasement des berges de l'Ill en agglomération ont été effectivement réalisés les 26 et 27 août.

**Odeurs au village :** L'élevage de porcs de l'EARL de l'Ill provoque des odeurs nauséabondes. Le maire rencontrera l'agriculteur à ce propos.

Le maire clôt la séance à 23h30. Le prochain CM se déroulera le vendredi 8 octobre 2021.